



MAIRIE DE VEYRIERES

3 place de la mairie
15350 VEYRIERES

29 août 2026

Tél. : 04 71 69 63 02

E.mail : mairie-veyrieres@wanadoo.fr

Objet : Avis de visite au cimetière communal – Procédure de constat de l'état d'abandon de sépultures

Mesdames, Messieurs,

Nous vous informons que Monsieur Raynaud Sébastien, accompagné de Mme Carles Valérie, des représentants de la commune et d'un gendarme, se rendront au cimetière municipal le **29 septembre 2026 à 10h00**.

Cette visite officielle s'inscrit dans le cadre de la première phase de la procédure de constat d'abandon de sépultures, conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales (articles L. 2223-17 et suivants).

Tous descendants et successeurs des titulaires des concessions peuvent participer à cette visite.

L'objectif est d'établir la liste précise des tombes qui ne sont plus entretenues, qui présentent un état de délabrement ou qui paraissent abandonnées. Ce premier constat est indispensable pour garantir la sécurité, la salubrité et le respect dû aux défunts au sein de notre cimetière.

Les concessions concernées seront matérialisées par un panneau « Concession susceptible d'être reprise ».

Le Maire

Sébastien RAYNAUD